

# REFONDER L'ENGAGEMENT SOCIAL DANS UNE PERSPECTIVE D'INCLUSION SOCIALE, DE DÉMOCRATIE ET DE PAIX

## FOUNDING OF SOCIAL ENGAGEMENT IN A PERSPECTIVE OF SOCIAL INCLUSION, DEMOCRACY AND PEACE

■ CÉLINE SAINT-PIERRE

### Introduction

La problématique de ce colloque nous invite à réfléchir à la lumière de l'Encyclique *Pacem in Terris* (1962) aux enjeux qui affectent l'ordre global dans le monde actuellement. Elle nous invite aussi à identifier les acteurs, les nouvelles idées politiques et sociales ainsi que les institutions qui pourraient s'avérer fructueuses dans la recherche de solutions pouvant mener à une forme de gouvernance en mesure de répondre à la quête globale d'un "tranquillitas ordinis". On y rappelle l'intervention de Benoît XVI à l'Assemblée générale des Nations Unies (18 avril 2008) dans laquelle il affirme que la recherche d'un meilleur ordre international axé sur la paix "doit s'inspirer et être gouverné par le principe de subsidiarité et pouvoir répondre aux demandes de la famille humaine par des règles internationales contraignantes et par des structures en mesure d'harmoniser la vie des individus au jour le jour". Cela ne sera possible que s'il y a intervention de l'action humaine et de la créativité (...) et "la paix ne sera possible sans le recours au dialogue et au respect des droits de tous, à la réconciliation et au pardon" (traduction libre de la citation tirée du texte de présentation de la XVIII<sup>e</sup> Session plénière, p. 4). La seconde partie de son intervention nous a inspiré dans le choix de notre thématique sur le renouvellement des fondements de l'engagement social. Par ailleurs, au regard de la recherche d'un meilleur ordre international, nous pensons que l'élaboration d'orientations et de finalités d'un nouveau modèle de gouvernance à l'échelle internationale doit pouvoir se penser et se construire à partir d'acteurs au niveau local et national (approche "bottom up" plutôt que "top down"). Nous postulons qu'au-delà des États qui doivent se porter garants de cet ordre international, le renouvellement de ce modèle suppose de recourir à un processus qui fait appel aux individus en tant que membres de la société civile et aux institutions démocratiques des instances locales ou régionales et nationales. Ce postulat constitue le point de départ de l'analyse que nous comptons déve-

lopper pour soutenir notre hypothèse principale voulant que l'une des voies à privilégier pour faire progresser cette quête est de renouveler les formes et les finalités de l'engagement social pour qu'il fasse sens pour les individus et les collectivités au regard des enjeux actuels.

Nous développerons cette notion d'engagement tout au long de notre présentation et retenons simplement ici que la notion d'engagement social qui fait l'objet de cet essai désigne une facette de l'action humaine définie comme un "agir social", au sens de Max Weber. Le sociologue Bruno Maggi propose l'interprétation suivante du concept weberien: "l'agir renvoie à une attitude humaine *douée de sens* et il est *social* du fait qu'il est *dirigé vers d'autres sujets* selon le *sens intentionné* du sujet agissant".<sup>1</sup> Elle nous accompagnera tout au long de la construction de notre analyse.

Nos matériaux pour construire notre argumentaire sont puisés dans des études sociologiques récentes sur l'engagement et à même notre observation de la société québécoise et notre propre expérience traversée par diverses formes d'engagement. J'en dégagerai certaines considérations qui seront complétées par la présentation de pratiques innovatrices qui s'avèrent pertinentes à la recherche de pistes pour redéfinir l'engagement sur de nouvelles bases et qui pourraient s'avérer efficaces dans la prise en compte d'objectifs d'inclusion sociale, de démocratie et de paix.

### **1. Bref retour sur l'influence de la doctrine sociale de l'Église catholique**

La doctrine sociale de l'Église catholique a connu une influence importante à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au cours du 20<sup>e</sup> siècle dans la définition des principes et des valeurs devant encadrer le développement de nouveaux rapports sociaux dans les sociétés en processus d'industrialisation. L'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII (1891) et surtout l'Encyclique *Quadragesimo Anno* de Pie XI (1931), ainsi que les enseignements de Pie X et de Benoît XV, ont orienté les décisions et les pratiques des principaux acteurs de la société civile, tant sur le plan politique que social. On y énonce les principes qui doivent régir l'organisation sociale des sociétés industrielles et on y propose un plan d'action pour la mise sur pied de nouvelles organisations appelées à jouer un rôle clé dans cet ordre nouveau à créer, tant au niveau local, que national et international. En proposant d'établir un système corporatiste chapeautant les rapports entre patrons et ouvriers, le pape Léon XIII propose que l'Église joue un rôle idéologique direct au sein de

<sup>1</sup> Sous la direction de Bruno Maggi, *Interpréter l'agir, un défi théorique*, collection Le travail humain, PUF, 2011, p. 70.

ce nouvel ordre industriel qui s'installe, soit celui de faire opposition à l'idéologie socialiste axée sur la lutte des classes. La mise sur pied des syndicats catholiques dans plusieurs pays, dont la Belgique, le Canada français,<sup>2</sup> la France et l'Italie, en est le marqueur le plus significatif. De son côté, Pie XI reconnaît à l'État le rôle de "gardien de l'ordre et du droit" qui, à cet égard, "doit protéger les travailleurs qui appartiennent à la classe des pauvres mais aussi protéger et faire fleurir naturellement la propriété tant publique que privée". De son côté, l'Encyclique *Singulari Quadam* de Pie X explicite le principe qui doit présider aux rapports entre l'Église et la société civile, à savoir que les normes qui régissent les nouvelles organisations de la société industrielle, ainsi que leurs actions, doivent faire référence aux fondements de la doctrine morale et religieuse.

C'est ce même principe qui devra régir les associations de tous types, les organisations ouvrières, professionnelles ou encore les associations de jeunes. Comme l'écrit Pie XI dans l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, tout en s'appuyant sur la pensée de Léon XIII, "les associations ouvrières doivent former des ouvriers foncièrement chrétiens sachant allier harmonieusement l'exercice diligent de leur profession avec de solides principes religieux capables de défendre leurs droits et leurs intérêts temporels avec une fermeté qui n'exclut ni le respect de la justice, ni le désir sincère de collaborer avec les autres classes au renouvellement chrétien de la société". Des valeurs de justice sociale, d'équité dans la répartition des richesses (c'est l'époque de la crise économique de 1929), de charité et de corporatisme chrétien fondé sur des rapports de collaboration entre les classes sociales, encadrent les propositions de l'Église catholique sur le mode de gouvernance des sociétés industrielles. Les enseignements tirés de ces encycliques joueront un rôle idéologique de premier plan dans la dynamique des rapports sociaux qui présideront au développement fulgurant de l'industrialisation dans les pays occidentaux catholiques.

La doctrine sociale de l'Église catholique propose un cadre référentiel énonçant les principes fondamentaux qui donnent sens à l'action des acteurs, tant au niveau de l'individu, que des institutions de la société civile et de l'État. L'Église catholique comme institution s'est positionnée au cours du XX<sup>e</sup> siècle dans un rôle d'autorité centrale dont la légitimité reposait

<sup>2</sup> Céline Saint-Pierre, "Le développement de la société québécoise saisi à travers l'analyse des orientations et des pratiques du syndicalisme catholique et des unions internationales, la définition des idéologies dominantes et la mise à jour des contradictions fondamentales, (1929-1940)", Thèse de doctorat présentée à l'École des Hautes Études en sciences sociales, sous la direction du professeur Alain Touraine, Paris, 1973, 679 pages plus Annexes et bibliographie.

sur des principes métasociaux devant réguler l'ordre dans l'univers. Sous sa gouverne, l'engagement de l'individu dans chacune de ses actions doit contribuer à la réalisation du "renouveau chrétien de la société" qui se présente comme finalité première de l'action sociale dans la société.

L'ampleur des changements économiques et sociaux qui accompagnent l'industrialisation rendra peu à peu fort difficile pour l'Église catholique et son clergé d'assumer la responsabilité de couvrir tout le terrain de l'action sociale afin d'y assurer la présence de la perspective chrétienne. C'est ce qui préoccupe Pie XI et il en fait l'objet de son appel dans une lettre qu'il adresse au Cardinal Bertram, archevêque de Breslau en Allemagne: "En nos temps où l'intégrité de la foi et des mœurs est toujours plus gravement menacée, et où les prêtres, à cause de l'exiguïté de leur nombre, sont impuissants à répondre aux nécessités des âmes, il convient d'autant plus de recourir à l'action sociale grâce à laquelle le laïcat, en donnant de nombreux collaborateurs à l'Apostolat, vient aider le clergé et suppléer à son petit nombre".

L'Église catholique fait ici appel aux laïcs d'obédience catholique tout en conservant son rôle d'autorité première dans le choix des actions à mener sur le terrain, dans la définition des valeurs devant les encadrer et du sens à donner à l'engagement social, soit l'exercice de son devoir en tant que chrétien. La création d'organisations comme la JEC (jeunesse étudiante), la JAC (jeunesse agricole) et la JOC (jeunesse ouvrière) en est l'expression la plus manifeste. Ainsi au Québec, l'organisation de la Jeunesse étudiante catholique (JEC) a joué un rôle important dans la formation des futures élites intellectuelles au Québec au cours des années 40 et 50. Des associations catholiques ont ainsi pris forme dans tous les secteurs de la société civile.

Le contenu de l'Encyclique *Pacem in Terris* se situe dans le prolongement des enseignements des encycliques que nous venons d'évoquer, mais le contexte sociopolitique qui prévaut s'est profondément modifié au cours de la période qui a suivi la seconde guerre mondiale. Nous en retenons le constat d'ouverture qui porte sur *l'ordre entre les êtres humains*. Le pape Jean XXIII y écrit que "l'ordre si parfait de l'univers contraste douloureusement avec les désordres qui opposent entre eux les individus et les peuples, comme si la force seule pouvait régler leurs rapports mutuels" (article 4). Trois signes des temps caractérisent l'ordre de cette époque: a) la promotion économique et sociale des classes laborieuses; b) l'entrée de la femme dans la vie publique; et c) une organisation sociale et politique profondément transformée dans laquelle on y trouve *plus de peuples dominateurs et de peuples dominés*. Au regard des encycliques précédentes, on doit noter l'élargissement du registre des problèmes auxquels l'Église doit porter attention pour penser les rapports humains et l'ordre social. Ainsi, le 3<sup>e</sup> signe des temps qui est

identifié fait état d'une "organisation sociale et politique profondément transformée par rapport à un passé récent", soit celui de la croissance de "peuples dominateurs et de peuples dominés" dans le monde.

De cette encyclique, nous retiendrons les notions de bien commun, de réciprocité des droits et des devoirs, de solidarité et de participation des citoyens à la vie publique pour alimenter notre proposition sur la refondation de l'engagement social dans une perspective d'inclusion sociale, de démocratie et de paix. Cinquante ans plus tard, ces notions retrouvent une nouvelle pertinence, notamment dans des pays à dominante catholique ayant connu un processus rapide de laïcisation de l'État et de sécularisation de la société. C'est le cas de la société québécoise où l'Église catholique a maintenu jusqu'au début des années 60, son autorité idéologique et politique dans la gouvernance de l'ensemble de la société et auprès d'une population ayant un taux de pratique religieuse très élevé. En une décennie, la très grande majorité des catholiques ont peu à peu délaissé la fréquentation de l'Église et abandonné la pratique de ses rituels. Ce double processus de laïcisation et de sécularisation a été complété 40 ans plus tard, soit en l'an 2000, avec la déconfessionnalisation complète du système scolaire suite à une loi votée à l'Assemblée nationale du Québec décrétant le retrait obligatoire de l'enseignement religieux catholique ou protestant des programmes de formation à l'école publique au niveau élémentaire et secondaire.

Ce passage à un régime de laïcité a favorisé l'émergence de nouveaux acteurs au sein de la société civile et a déplacé les fondements symboliques de l'action sociale sur un terrain autre que religieux. Cependant, cela ne se traduit pas nécessairement par une absence totale de cet héritage dans la définition de valeurs qui président à la conception de la solidarité et de la responsabilité chez les individus et les organismes communautaires dans la période actuelle comme on le verra ultérieurement. Force est de constater, par ailleurs, que cet héritage est en voie de s'effacer dans la mémoire collective. Selon les chercheurs Meunier et Laflamme,<sup>3</sup> la religion catholique au Québec a été traversée par un processus d'"exculturation", un processus qui se produit lorsque la religion "se pense en retrait d'une culture dominante dont elle était partie prenante et qui soudainement ou progressivement lui apparaît sous un jour négatif".<sup>4</sup> Roy montre aussi "que cette

<sup>3</sup> Meunier, É.-Martin et Sarah Wilkins-Laflamme, "Sécularisation, catholicisme et transformation du régime de religiosité au Québec. Étude comparative avec le catholicisme au Canada (1968-2007)", dans *Recherches sociographiques*, volume LII,3,2011.

<sup>4</sup> Voir aussi à ce sujet, Olivier Roy, *La sainte ignorance – le temps de la religion sans culture*, Paris, Le Seuil, 2008.

exculturation du religieux fonctionne dans les deux sens: le religieux perd son ancrage culturel et la culture a oublié ses sources religieuses et tout savoir profane du religieux”.<sup>5</sup> L'étude de Meunier mentionne que cette “exculturation” s'est produite au Québec avec “l'étiollement du catholicisme comme religion culturelle des Québécois”.

Nous constatons que nous sommes au Québec, tout comme dans d'autres pays anciennement d'obédience catholique, à un point de non-retour vers une société qui redonnerait un rôle d'autorité à l'Église catholique dans la conduite des affaires politiques et qui rétablirait un “régime de religion culturelle”. Dès les années 60, s'observe au Québec, au Canada et en Amérique du Nord, un déplacement du leadership exercé par le clergé paroissial vers un leadership exercé par des citoyens qui s'engagent dans le développement et la prise en charge de toutes sortes d'associations volontaires dans diverses sphères de la société et qui formeront les élites locales. Leur dynamisme va varier au cours de cette période d'émergence selon que l'État est plus ou moins interventionniste et que la famille constitue un lieu plus ou moins fort d'appartenance. L'association formée sur une base de volontariat constitue un moyen par lequel l'individu fera l'apprentissage du fonctionnement des mécanismes sociaux complexes qui contrôlent la société et ses membres. Émile Durkheim avait constaté que le manque d'associations volontaires en France aurait des conséquences néfastes. Selon lui, “une nation peut être maintenue seulement si, entre l'État et l'individu, nous trouvons, intercalés, toute une série de groupes secondaires assez près des individus pour les attirer fortement dans leur sphère propre d'action et, de cette façon, les entraîner dans le torrent général de la vie sociale”.<sup>6</sup> Les associations volontaires ont été une façon pour les individus dans plusieurs pays occidentaux, et en particulier en Amérique du Nord, de faire face aux changements sociaux. Elles se sont substituées au rôle de l'Église et de la famille étendue dans la réponse à apporter aux besoins individuels de sécurité, de connaissance du monde extérieur et de recherche de lieux d'appartenance. Elles ont aussi été des mécanismes favorisant l'inscription de l'individu dans la société sous la forme d'un engagement sur une base volontaire et orienté vers la réalisation d'objectifs répondant à des intérêts collectifs plutôt qu'individuels et à des besoins d'agir au palier local et national. Cette forme d'engagement va prendre une ampleur importante dans les sociétés nord-américaines en particulier, et elle donnera naissance au cours

<sup>5</sup> Op. cit. p. 157.

<sup>6</sup> Durkheim, Émile, *De la division du travail social*, 1<sup>ère</sup> édition, Paris, Félix Alcan, 1893.

des années 60 et 70 à de nombreux organismes communautaires qui sont toujours présents dans les diverses sphères de ces sociétés.

Ces organisations sont des lieux d'engagements individuels et collectifs d'où émergeront des formes alternatives d'action sociale pouvant servir d'assises à un modèle renouvelé de prise en charge de besoins divers et à l'expression des acteurs de la société civile au regard de la conduite des affaires publiques. Nous examinerons maintenant l'évolution des formes et des finalités de l'engagement en prenant le Québec comme société de référence tout en retenant certaines caractéristiques qui sont aussi observées dans d'autres sociétés similaires.

## **2. Évolution des formes et des finalités de l'engagement dans une société en processus de sécularisation**

### **2.1 *De l'engagement social chrétien à l'engagement social citoyen (1960-2010)***

Durant les décennies 60 et 70, le militantisme et l'action bénévole dans diverses sphères de la société sont en plein essor. Le militantisme se présente sous une forme d'engagement tant social que politique dont la finalité est la transformation de la société et le mieux-être des populations provenant des classes sociales défavorisées. Il est guidé par l'idéologie marxiste de la lutte des classes qui remplacera peu à peu la doctrine sociale de l'Église catholique prônant la collaboration entre les classes. Cette période est aussi caractérisée par le passage d'une société fondée sur la prescription des droits et devoirs de l'individu à une société qui fait place à l'inscription de l'individu comme acteur social dans l'exercice de ses devoirs et de ses droits. Jusqu'au début des années 60, l'Église, l'État, la famille et l'école, ont exercé dans une relation harmonieuse et dans un rôle partagé, la fonction de fixer le cadre normatif et juridique devant régir les comportements des individus. Durant les années 60 et 70, ce modèle institutionnel va connaître un certain déclin et l'on assistera à l'émergence d'un modèle axé sur la conquête des droits par et pour les individus. Dans ce modèle, la revendication des droits individuels ne se fait pas en priorité sur le mode du "je", mais sur le mode du "nous", en référence à une collectivité donnée: femmes/hommes; personnes âgées/jeunes; autochtones, minorités; syndicats/patronat. Les devoirs basculent du côté des institutions, principalement de l'État, alors que les individus revendiquent la reconnaissance de leurs droits à travers des organisations spécifiques qui en font leur mission.

On observe cependant que plusieurs des organisations politiques et sociales de défense ou de promotion des droits individuels et collectifs fon-

tionnent surtout sur le mode de la prescription, voire sur un mode d'encadrement autoritaire des formes d'engagement de leurs membres. Elles commandent, en effet, un type d'engagement fondé sur l'obéissance et une adhésion inconditionnelles aux décisions qui sont prises au nom du groupe, de l'intérêt collectif, de la masse, du peuple. Le membre comme sujet/individu se sent nié et ignoré, considéré comme non-producteur de sens, un non-acteur dans ce processus d'élaboration d'un projet alternatif de société. Le "je" se fond dans le "nous" collectif, victimisé et opprimé. Dans ce mouvement de reconnaissance des droits collectifs, la réciprocité des devoirs devant les accompagner est passée sous silence ou peu évoquée, créant malaises ou fuites en avant, lorsque soulevée. Trop porté par les structures et écrasé par un "nous collectif" homogénéisant les individualités, l'individu ne se saisit plus comme sujet de l'histoire et ses rapports avec la société sont à rebâtir. Les mouvements sociaux qui ont caractérisé cette époque et les formes d'engagement qui leur étaient propres vont s'affaiblir et perdre peu à peu leur capacité de mobilisation au début de la décennie 80.

Un nouvel enjeu se dessine au cours des années 80 autour de la nécessité de résoudre cette tension entre le "je" et le "nous", entre les droits individuels et collectifs. Il oblige à repenser sur de nouvelles bases et dans d'autres perspectives, les principes qui président à la définition et à l'articulation des droits et des devoirs des citoyens. C'est dans ce contexte que la notion de responsabilisation sociale trouvera sa pertinence comme proposition normative fixant les balises de l'engagement sur la base du principe de réciprocité entre les droits et les devoirs. C'est une réponse au flottement qui persiste dans la manière de penser l'inscription de l'individu comme acteur signifiant et actif dans la mise en œuvre de la démocratie. Cette notion sera très présente dans le discours public et dans le discours de nombreux groupes communautaires et elle aura un certain impact idéologique. Cependant, son efficacité dans l'atteinte d'un meilleur équilibre des rapports entre les droits individuels et les droits collectifs aura été plutôt faible face à la montée de l'individualisme faisant apparaître la défense des droits collectifs comme une menace à la reconnaissance des droits individuels. La responsabilité sociale va donc se concevoir et se vivre d'abord et avant tout comme un engagement du "soi" à la recherche de réponses sur le "qui suis-je?". C'est le "moi" qui prime dans l'établissement du rapport à l'autre. La forme d'engagement qui mobilise se vit davantage au niveau micro-social (investir dans son projet de vie, vivre le moment présent) et dans la reconstitution de rapports sociaux signifiants au sein de la micro-société (vie de quartier, vie familiale, études, travail). Cet engagement de l'individu sous forme du "je" n'est pas purement égoïste. Il est porté par une conscience sociale qui se manifeste dans l'adhé-

sion à de grandes causes comme la protection de l'environnement, la paix dans le monde, la lutte contre la pauvreté, et par une implication ponctuelle et spontanée dans des activités de mobilisation sur ces enjeux. La responsabilité est envisagée comme un engagement individuel et le lien solidaire rejoint, par ailleurs, une communauté mondiale d'intérêts partagés autour d'un projet alternatif. On ne veut plus être manipulé par des structures écrasantes et l'on se méfie des élites politiques.

Ce déplacement des formes et des objectifs de l'engagement social qui s'opère au cours des années 80, trouve son explication dans ce grand mouvement de désenchantement dû à un enchaînement de plusieurs crises au niveau macro-économique et à l'échelle macro-sociale. Elles sont de divers ordres: d'ordre économique: crise économique reliée à la crise du pétrole; d'ordre social: affaiblissement de la force d'intégration et de socialisation de la famille nucléaire qui va connaître un éclatement en de multiples formes; déstructuration du marché du travail et sa réorganisation sur des bases de précarité; et enfin d'ordre politique: affaiblissement de l'État-providence et montée de l'État néolibéral; atteinte aux mécanismes démocratiques favorisant la participation des citoyens; effritement des mouvements sociaux portés par des organisations de gauche démantelées et des modes d'expression d'une conscience collective; mise au rancart des grandes idéologies chrétienne et marxiste.

C'est sur ce fond de crise que s'amorce la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle et que s'ouvre le XXI<sup>e</sup> siècle. Nous retenons quatre principaux constats qui caractérisent les deux dernières décennies comme autant de facteurs de validation de notre proposition sur la pertinence de renouveler les fondements de l'engagement social dans une perspective d'inclusion sociale, de démocratie et de paix au regard des positionnements énoncés dans l'Encyclique *Pacem in Terris*.

Ces constats se posent comme autant de défis majeurs pour les sociétés démocratiques.<sup>7</sup> S'ils constituent pour certains des indices d'une crise sociale et politique, nous les considérons comme autant d'espaces de recomposition du social et du politique au niveau international, national et local:

1) *le désintérêt pour la chose publique* qui se manifeste par une perte de confiance des citoyens envers l'État et les institutions politiques de représentation démocratique. Ce désintérêt a des retombées sur la qualité de la

<sup>7</sup> Conseil supérieur de l'éducation, "Rapport annuel sur l'état et les besoins en éducation", publié sous le titre, *Éduquer à la citoyenneté*, Québec, 1998, p. 15-18. Ce rapport est disponible sur le site du CSE: [www.cse.gouv.qc.ca](http://www.cse.gouv.qc.ca)

participation politique et sociale des individus et sur les modes de coopération aux niveaux local, régional et national. Il se manifeste par un individualisme et un repli sur la défense d'intérêts et de droits individuels. S'y ajoute, l'idéologie néolibérale qui domine dans plusieurs États et se traduit par un désengagement financier, un affaiblissement des politiques publiques et un laisser-faire vis-à-vis des investisseurs privés et du capitalisme financier qui dominant au sein de l'économie capitaliste;

2) *la croissance des inégalités sociales et économiques* qui engendre une fracture sociale qui ne va qu'en s'aggravant entre les individus, les classes sociales et les pays. Ce clivage endommage le tissu social et porte atteinte de façon dramatique aux idéaux de justice, d'égalité et de liberté, fondements des sociétés démocratiques;

3) *le défi du vivre ensemble dans un contexte de pluralisme culturel et religieux* est caractérisé par une diversité de valeurs, de conceptions et de modes de vie, en même temps que de langues et de religions. Comment réconcilier la diversité culturelle et l'adhésion à des valeurs communes? Comment s'entendre sur les composantes d'une identité à partager tout en évitant la violence, la discrimination et la domination culturelle?;

4) *une sensibilité de plus en plus forte aux problèmes mondiaux* et à la perméabilité des nations qui rend impérative une citoyenneté dont les composantes renvoient à des principes universels. Comment concilier une interdépendance économique croissante des sociétés tout en protégeant l'autonomie des états nationaux? Comment contrer l'homogénéisation culturelle tout en étant ouvert sur le monde? Comment mettre fin aux guerres économiques, religieuses, aux occupations de territoire et développer des modes de coexistence pacifique?

Ces phénomènes observés à l'échelle macrosociale justifient la recherche d'un nouveau modèle de gouvernance qui remette à l'avant-plan la nécessité de se pencher sur le sens à donner aux notions de bien commun, de subsidiarité et de solidarité déjà présentes dans l'Encyclique *Pacem in Terris* ainsi qu'à celles de responsabilité sociale et d'engagement. Face au désengagement de l'État, la société civile est appelée à prendre le relais et à mettre sur pied des organisations et des mécanismes d'intervention en mode résolution de problèmes. La crise de confiance des citoyens envers l'État et les institutions politiques affectent la qualité de la vie démocratique et la recherche de nouveaux modes d'implication de l'individu dans la cité est envisagée comme approche susceptible de le réactiver comme sujet social dans la vie démocratique.<sup>8</sup> Par ailleurs, il est souhaitable et souhaité d'en venir à

<sup>8</sup> S. Mesure et A. Renaut, *Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris, Alto Aubier, 1999.

dégager une “autre intelligence de la politique qui permettrait d’en repenser aujourd’hui les représentations et les pratiques”.<sup>9</sup> Nous tenterons de proposer certaines pistes à cet égard dans la dernière partie de cet essai.

Depuis les années 60, les finalités et les formes de l’engagement social ont connu une évolution et une transformation dont nous venons de relever certains traits. Pour mieux en saisir le sens, nous aurons recours à certaines études sociologiques récentes qui avancent des propositions théoriques et des observations empiriques qui permettent de prendre une certaine distance de la narration descriptive que nous venons de formuler et d’en interpréter le sens.

## 2.2 *Formes et régimes d’engagement – analyses sociologiques*

La typologie des formes d’engagement élaborée par le sociologue Laurent Thévenot distingue trois types de régimes d’engagement. Comme il le mentionne, et nous sommes en accord avec lui, le terme “engagement” fonctionne probablement mieux en français qu’en anglais. Voici la nuance qui marque cette différence selon Thévenot: “The term ‘engagement’ (terme en français dans le texte) might work even better in French where it covers quite concrete material adjustments (e.g. a key entering a lock, a car in a street) as well as a wide range of moral or political commitments”.<sup>10</sup> Cette spécification nous est très utile pour légitimer l’usage du concept d’engagement qui fait l’objet de ce texte et qui renvoie précisément aux formes d’implications de type moral et politique.

Le concept de “régime pragmatique d’engagement” que Thévenot distingue du concept de régimes d’action sert à “caractériser la dynamique du rapport au monde”.<sup>11</sup> Sa typologie sert à découper les registres de l’engagement dont les différences “rendent compte d’une inégale mise en commun d’un rapport actif au monde” et leur “caractérisation [par rapport aux régimes d’action] met en évidence le façonnement conjoint de la personne et de son environnement, que requiert leur engagement”.<sup>12</sup> Thévenot pro-

<sup>9</sup> M. Revault d’Allonnes, *Le dépérissement de la politique-généalogie d’un lieu commun*, Paris, Alto Aubier, 2000.

<sup>10</sup> Thévenot, Laurent, “Pragmatic Regimes Governing the Engagement with the World”, p. 27, dans Knorr-Cetina, K., Schatzki, T., et Savigny, Erke v. (eds), *The Practice Turn in Contemporary Theory*, London, Routledge, 2001.

<sup>11</sup> Thévenot, Laurent, *L’action au pluriel. Sociologie des régimes d’engagement*, éditions La Découverte, Paris, 2006, p. 13. “Pragmatic regimes are social devices which govern our way of engaging with our environment, inasmuch as they articulate two notions: an orientation towards some kind of good; a mode of access to reality”. Thévenot, Pragmatic regimes, op. cit., p. 14 et 15.

<sup>12</sup> Idem, p. 14.

pose de distinguer trois régimes d'engagement dont nous résumons les caractéristiques principales pour les besoins de notre analyse:

a) le “régime d'engagement en familiarité” (regime of familiarity) renvoie au rapport intime avec l'environnement fait d'objets et de personnes; le sujet de l'action se décline au “je”; l'aire de l'action cible l'aménagement personnel de son environnement; individualisme et rationalité caractérisent les actions des agents;

b) le “régime d'engagement en plan” (regime of regular planned action), renvoie aux actions planifiées, fonctionnelles et organisées pour atteindre un but, une réalisation; cette forme d'engagement implique stratégie et rapport à autrui, mais aussi exercice d'une liberté, d'une autonomie et d'une responsabilité de l'individu à l'égard du plan à réaliser;

c) le “régime d'engagement justifiable” (regime of justification), dans lequel l'agent est “une personne qualifiée et non seulement un individu” renvoie à “l'action en public, à des conduites réfléchies, au sens où elle prend en compte leur reflet sur les autres en public [...] au sens de ce qui concerne et de ce qui rend solidaire dans un bien commun”. C'est dans leur livre *De la justification*<sup>13</sup> que Thévenot et Boltansky ont approfondi leur analyse et défini les caractéristiques de ce régime d'engagement. “La légitimité des ordres de grandeur (civique, industriel...) servant au jugement n'est pas arbitraire mais régie par une grammaire du bien commun qui exprime le sens ordinaire du juste et de l'injuste à propos d'inégalités de capacités ou de pouvoir”.

Le concept de “régimes pragmatiques d'engagement” est proposé par Thévenot comme outil analytique d'une sociologie pragmatique qui se préoccupe des conditions pouvant favoriser l'atteinte de buts politiques et moraux dans un monde fait d'humains. Comme l'écrit Thévenot, l'intérêt de cette proposition ne se résume pas à permettre de déceler les formes d'engagement et à dresser le portrait “d'hommes pluriels mais de traiter d'une question majeure en sciences sociales et politiques, soit l'inégale portée de la prise en compte des autres, dans le rapport de l'être humain au monde et à autrui”.<sup>14</sup> Sa proposition sur les régimes pragmatiques d'engagement trouve certaines assises empiriques dans l'analyse de Simone Pennec sur les formes d'engagement dont les catégories de classification, bien que différentes, permettent d'exemplifier la typologie de Thévenot. Les recherches de Pennec font ressortir les tensions qui existent entre les engage-

<sup>13</sup> Boltanski, L., Thévenot, L., *De la justification – Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

<sup>14</sup> Thévenot, L., *L'action au pluriel*, op. cit. p. 237.

ments d'ordre privé et les engagements collectifs. Ses études de terrain montrent bien comment les modes d'engagement varient au cours du temps (ici celui d'une trajectoire de vie) et selon le genre et les groupes sociaux.<sup>15</sup> À l'instar de Thévenot, ses travaux démontrent que le rapport à autrui est au cœur de toutes les formes d'engagement, qu'il s'agisse des engagements institutionnalisés ou des engagements de proximité, comme la relation d'aide ou de soins, ou encore les engagements sur la scène publique ou sur la scène privée. Par ailleurs, la construction du rapport à autrui se fait à partir d'une recherche de réconciliation entre plusieurs logiques d'action qui entraîne l'individu dans une démarche de réflexivité nécessaire à la construction de l'acteur comme sujet de l'action. L'individu, selon Pennec, est en constant dialogue avec ses multiples identités et les mondes dans lequel il vit et c'est dans ce cadre que se construit le rapport à l'autre.<sup>16</sup>

Les problématiques que nous venons d'évoquer ont été retenues pour leur pertinence à cadrer une compréhension de la notion d'engagement pour en saisir toutes les facettes, comme nous l'avons fait ressortir dans notre exposé de ses formes d'expression au cours des 50 dernières années dans la société québécoise en particulier, mais que nous retrouvons aussi dans des sociétés similaires en Europe ou aux USA. Les formes de l'engagement se configurent donc de manière différente selon les logiques d'action qui sont à l'œuvre et les espaces de ses manifestations diffèrent selon les époques. Les objectifs poursuivis s'entremêlent et l'on y trouve de multiples intentions qui vont de l'aide ponctuelle à un proche à la transformation de la société. Ainsi les recherches de Bernard Roudet montrent l'évolution de l'engagement associatif au cours des années 80 et 90. Cette évolution "témoigne d'un mode d'être dans la société marqué par un renforcement de l'individualisation et ne joue pas en faveur du rôle traditionnellement attribué aux associations, de responsabilisation et d'ouverture sur la société globale. Cette vie associative s'articule moins à des normes et à des valeurs qu'à la mise en œuvre d'une sociabilité et à la valorisation d'une subjectivité, ce qui entraîne de nouvelles modalités d'inscription dans l'espace public".<sup>17</sup>

<sup>15</sup> Pennec, Simone, "Les tensions entre engagements privés et engagements collectifs, des variations au cours du temps selon le genre et les groupes sociaux", dans la revue *Lien social et Politiques*, numéro 51, printemps 2004, p. 97-107.

<sup>16</sup> Voir à ce sujet les travaux de François Dubet, et en particulier, son article "Pour une conception dialogique de l'individu. L'individu comme machine à poser et à résoudre des problèmes sociologiques". Cet article est disponible en ligne: [www.espaces-temps.net/document1438.html](http://www.espaces-temps.net/document1438.html)

<sup>17</sup> Bernard Roudet, "Entre responsabilisation et individualisation: les évolutions de l'engagement associatif", in *Lien social et Politiques*, numéro 51, printemps 2004, p. 17-27.

La conception du bien commun est partie prenante de la définition des formes d'engagement et de ce qui les distingue. Il est plus juste de parler de plusieurs biens communs qui varient selon les sociétés et les époques historiques. La forme et les composantes du bien commun font l'objet de luttes de pouvoir à l'intérieur d'une société donnée mais aussi entre les sociétés au niveau international. Les biens communs identifiés dans les sociétés occidentales sont le bien marchand et le bien civique. Le bien marchand domine dans certaines sociétés, comme c'est le cas aux USA; le bien civique prend des formes différentes aux USA et dans les pays européens. Le bien civique étant au cœur de l'engagement politique et social<sup>18</sup> est celui qui nous intéresse en tant qu'enjeu dans le choix des finalités de l'engagement. La défense des droits civiques (USA), les revendications de l'égalité entre les hommes et les femmes (chartes des droits de la personne) et les luttes contre la pauvreté et l'exclusion (Québec: organismes communautaires) sont autant d'enjeux qui font l'objet de mobilisations au sein de la société civile pour établir ce qui compose le bien commun.

Ricardo Petrela constate que nos sociétés ont été vidées de ce qui les fait vivre, à savoir le bien commun. Selon lui, "nous sommes confrontés à la nécessité de (re)construire le bien commun", ce qui exigera des transformations considérables au plan politique, économique et social".<sup>19</sup> Cette proposition fait suite aux constats évoqués précédemment sur le désenchantement et la perte de confiance envers les institutions politiques et sociales propres aux institutions démocratiques, sur l'affaiblissement du Welfare State et son remplacement par un État néolibéral qui a fragilisé les composantes du bien commun/bien civique axées sur l'inclusion et la justice sociales. Cette décomposition du social a conduit à "un certain fatalisme local et planétaire qui a pris la place de la culture des projets, du volontarisme des années 50 et 60 (dans le bon sens), et des années 80 (dans le mauvais sens). Le sentiment de faire partie d'une communauté sociale concernée par le bien commun semble entré en hibernation".<sup>20</sup>

La société qui en a émergé fonctionne à l'exclusion dans plusieurs sphères de la société: économique, politique et sociale, mais aussi culturelle. On assiste à un affaiblissement du lien social à tous les niveaux de la société, du local au national, mais aussi entre les nations et à l'échelle mondiale. Le travail de reconstruction de la solidarité requiert donc de s'entendre à tous ces échelons sur ce qui compose le bien commun. La mise en œuvre de la proposition

<sup>18</sup> Thévenot, op. cit. p. 227.

<sup>19</sup> Petrela, Ricardo, *Le bien commun. Éloge de la solidarité*, Éditions Labor, 1996, 2e édition, p. 13.

<sup>20</sup> Idem, p. 64.

d'un "contrat social mondial" mise de l'avant par Petrela, à l'instar de plusieurs groupes et organismes de divers pays, dont le Groupe de Lisbonne et le mouvement altermondialiste, nécessite, à notre avis, pour en assurer la réalisation dans cet esprit, d'investir dans les communautés au niveau local, de miser sur le développement d'une nouvelle forme d'engagement que nous nommons "engagement citoyen responsable" et d'en définir les composantes et les modes de sa mise en œuvre. La société civile est en effervescence dans plusieurs pays pour pallier le retrait de l'État de plusieurs secteurs de la vie sociale où il était actif auparavant. On voit poindre toutes sortes d'associations volontaires et de formes de mobilisation qui, tout en portant des visions et des finalités qui sont du ressort de l'engagement collectif, s'expriment de manière différente comparativement aux mouvements des années 60 et 70. Ces formes d'engagement sont traversées par une nouvelle donne lorsque pensées dans le déroulement d'une vie individuelle. Comme l'écrivent les sociologues Quéniart et Guillaume: "À l'échelle d'une vie, les formes contemporaines de l'engagement seraient parcourues par les exigences identitaires et expressives nées de l'individualisation; il conviendrait tout à la fois d'éprouver des formes de convivialité et d'affinités électives et d'investir des espaces de participation qui permettent de préserver une distance salutaire à l'égard d'autrui. L'autre à qui l'action se destine doit donc être proche et distant, semblable et différent, car l'heure n'est plus au don total et désintéressé de soi".<sup>21</sup>

Plusieurs études sociologiques ont bien décrit les changements observés dans les formes et les finalités de l'engagement depuis une trentaine d'années, ainsi que la nature du déplacement des intentions du sujet/individu lorsqu'il se positionne dans un acte d'engagement. Notre proposition réfère à un acte de *re-fondation* – fonder sur de nouvelles bases l'engagement social. Elle trouve sa justification à la fois dans les constats émanant des résultats de recherche et de l'analyse de certains volets de la conjoncture des cinq dernières décennies que nous avons voulu mettre en évidence à cet égard. Ce sont les matériaux qui ont guidé le choix des pistes d'action qui feront l'objet de la dernière partie de cet essai. Nous les jugeons pertinentes à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un "nouveau contrat social mondial"<sup>22</sup> prenant en compte l'échelle locale et nationale et les acteurs qui y œuvrent.

<sup>21</sup> Voir à ce sujet, le numéro de la revue *Lien social et Politiques*, "Engagement social et politique dans le parcours de vie", sous la direction de Jean-François Guillaume, Anne Quéniart et Claude Martin, Numéro 51, printemps 2004; et la "Présentation" du numéro par Quéniart et Guillaume, p. 14.

<sup>22</sup> Nous reprenons ici la proposition de Petrela dont nous avons fait état précédemment.

En cohérence avec notre posture de départ, nous réitérons certains principes qui doivent guider l'écriture de ce contrat social. Celui-ci doit couvrir tous les paliers de la vie en société, de l'échelle locale à l'échelle internationale, et les contenus doivent être élaborés à partir de la base, impliquant les citoyens directement dans ce travail et dans les choix de moyens à prendre pour en réaliser les finalités. Les recherches dont nous avons fait état dans cet essai et auxquelles s'ajoutent les analyses d'autres experts montrent que l'engagement social trouve actuellement ses assises davantage à travers des mobilisations locales et dans des actions de proximité, et que c'est à ce niveau qu'il fait sens pour la majorité des individus. On y observe aussi une tension qui persiste entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif en termes de primauté de l'un par rapport à l'autre. Des questions se posent qui doivent trouver réponse, car elles s'avèrent cruciales pour assurer un vivre ensemble harmonieux dans une société qui favorise l'inclusion du plus grand nombre. Comment rétablir la confiance de chacun dans la démocratie et ses institutions et susciter un nouvel intérêt pour la chose publique? Comment réduire la fracture sociale qui ne va qu'en s'aggravant entre les individus, les classes sociales et les pays? Comment développer chez chacun le sens de l'appartenance à une collectivité et le goût de participer à son développement? Comment développer une nouvelle citoyenneté responsable et soucieuse du bien commun? Comment débattre sans se battre et comment concilier des intérêts contradictoires sans recourir à la guerre?

Sans pouvoir répondre de manière tout à fait satisfaisante à ces questions, nous formulons certaines pistes d'action concrètes qui, à notre avis, font figure des pratiques prometteuses susceptibles de dénouer certaines des impasses qui ont été identifiées. Nous les tirons d'expériences de la société québécoise qui répercutent aussi des pratiques présentes dans d'autres pays.

### **3. Citoyenneté éclairée, empowerment des communautés et gouvernance partenariale – pistes pour refonder l'engagement social dans une perspective d'inclusion sociale, de démocratie et de paix**

#### **3.1 Un premier niveau d'engagement collectif: éduquer autrement pour un monde complexe et pluraliste**

Le projet éducatif d'une société est le premier lieu à investir pour développer les outils de formation et transmettre les connaissances nécessaires pour permettre à chaque individu de développer son plein potentiel et de participer au monde dans lequel il vit. Compte tenu de la complexité du monde actuel liée à la mondialisation et à la globalisation, les sociétés occidentales misent sur l'école comme institution fondamentale pour préparer les élèves qui la fréquentent à faire face aux défis qui accompagnent ces mu-

tations. “Cette tâche de former des citoyens est au cœur de l’extension de l’école obligatoire tout au long du XIXe siècle et elle fonde l’idéologie de l’école démocratique”.<sup>23</sup> Mais aujourd’hui lorsqu’on parle de citoyenneté, on parle de “pleine citoyenneté” ou de “nouvelle citoyenneté”. La crise de citoyenneté qui préoccupe actuellement est celle de la citoyenneté active et responsable et du vivre ensemble et une nouvelle conception de la citoyenneté pourrait s’avérer une voie fructueuse pour la résoudre. À cet égard, cette nouvelle citoyenneté devrait se concevoir comme la base d’un fonctionnement démocratique prenant en compte de nouvelles exigences de participation et de responsabilité en soutien à la reconstruction du lien social.

Au cours de la dernière décennie, le Québec a revu ses programmes d’enseignement à cet égard et introduit des cours d’éducation à la citoyenneté dans la formation des élèves de niveau secondaire (de la 7<sup>e</sup> année à la 11<sup>e</sup> année de scolarisation). La finalité de ce programme répond à des objectifs de nature sociopolitique faisant référence à la réactivation du sujet social dans la vie démocratique. Ainsi “la recherche d’une autre intelligence de la politique se traduit en Europe, en Amérique du Nord et au Québec à la fin des années 90, par la recherche de l’expression d’une nouvelle citoyenneté comme fondement de l’inscription de l’individu en tant que sujet social et politique”.<sup>24</sup> Cette problématique de la nouvelle citoyenneté que l’on retrouve dans les énoncés des grands organismes internationaux, dont le Conseil de l’Europe, et dans certains courants idéologiques et politiques, intègre des dimensions d’ordre social, politique et culturel. Tel qu’envisagée, cette proposition se présente comme réponse à la nécessité ressentie d’aller au-delà de la conception moderne de la citoyenneté construite autour de la reconnaissance juridique des droits et des devoirs du citoyen. La mise en œuvre d’une pleine citoyenneté conduit à la création d’un nouvel espace d’appartenance et de reconfiguration de l’identité de chaque individu, où celui-ci apparaît en tant qu’acteur social de ce nouvel espace. Le champ de la participation sociale est ici redécoupé et élargi et il se déploie dans la communauté locale, régionale ainsi que nationale et internationale. Ainsi, des valeurs de coopération et de solidarité internationales structurent la conscience citoyenne faisant opposition à la compétitivité internationale et à la globalisation des marchés.

<sup>23</sup> Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens. Sur l’idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, p. 94.

<sup>24</sup> Saint-Pierre, Céline “Éduquer autrement pour un monde complexe et pluraliste”, dans *Une société- monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, sous la direction de Daniel Mercure, Les Presses de l’Université Laval et De Boeck Université, 2001, p. 278. L’argumentaire sur la nouvelle citoyenneté présenté ici renvoie à ce texte.

L'approche de l'éducation à la citoyenneté qui a été retenue dans les programmes scolaires de plusieurs pays propose un apprentissage de la citoyenneté qui va au-delà de l'instruction, bien que des cours spécifiques y soient consacrés, et elle déborde la mission de socialisation. On y privilégie un apprentissage de la citoyenneté qui rende l'individu apte à entrer en relation "avec les autres, à diverses échelles, celle de la classe, de l'école, du quartier, de la ville, des associations, de la nation ou d'entités plus globales".<sup>25</sup> Au Québec, le Conseil supérieur de l'éducation (organisme adviseur au Gouvernement du Québec) a élaboré un projet d'éducation à la citoyenneté<sup>26</sup> qui intègre l'apprentissage et la transmission de valeurs et d'attitudes et l'acquisition de connaissances. Ce projet d'éducation à la citoyenneté exige de l'école d'assurer une transmission de savoirs et de valeurs qui soient propres à ce qui est entendu par cette nouvelle citoyenneté (qui remplace le civisme tel qu'enseigné auparavant). Il requiert aussi de l'école d'adopter un nouveau modèle pédagogique et d'organisation scolaire qui favorise l'interaction, la participation, l'entraide, le respect de la diversité des points de vue et des capacités de chacun. Dans cet esprit, on encourage la mise sur pied des conseils d'élèves, la réalisation de projets communautaires et d'activités de coopération internationale, de même que l'acquisition de capacités à résoudre des problèmes et des conflits par la délibération et la collégialité, plutôt que par la violence. Ainsi pensé ce projet d'éducation à la citoyenneté contribue à développer le sens de l'engagement des élèves dans leur milieu de vie et à former des futurs citoyens porteurs d'une conscience sociale et d'un agir responsable au regard du bien commun. La proposition de Merriau et Guiraud sur les finalités de formation montre bien son importance stratégique au regard de la préparation à la vie citoyenne: "Notre monde a besoin d'individus capables de comprendre la complexité, d'imaginer des solutions nouvelles, de soumettre les progrès technologiques à des principes sociaux, éthiques, moraux, juridiques et légaux. Notre monde a un besoin vital d'individus qui s'inscrivent dans une humanité dont ils connaissent le passé, qui maîtrisent les compétences nécessaires pour participer dans le présent à la vie collective et qui savent inventer et contrôler leur futur".<sup>27</sup> Comme le titre de leur livre l'indique, le meilleur moyen de combattre la guerre et la violence est l'éducation, une éducation qui forme une personne complète, un sujet éclairé porteur de valeurs humanistes et d'un projet d'en-

<sup>25</sup> C. Crémieux, *La citoyenneté à l'école*, Paris, Syros, 1998, p. 120.

<sup>26</sup> Conseil supérieur de l'éducation, *Éduquer à la citoyenneté*, op. cit.

<sup>27</sup> P. Merriau et M. Guiraud, *L'école ou la guerre civile*, Paris, Plon, 1997, p. 155.

gagement envers le bien commun redéfini à partir de principes de solidarité sociale.

L'école est l'institution qui joue le rôle central dans la construction du lien social entre les individus et entre les groupes sociaux et en tant qu'institution structurante de la cohésion sociale souhaitée dans les sociétés modernes. Ce rôle s'amplifie avec la croissance du pluralisme culturel social, religieux et linguistique et des inégalités socioéconomiques qui caractérisent les populations qui la fréquentent. Elle est appelée à répondre à une double demande de besoins individuels et de besoins collectifs et c'est dans le type de réponse qu'elle apporte à cette double demande que se trouve son rôle premier. Cette réponse se trouve dans sa capacité à transmettre une "culture commune" faite de savoirs et de valeurs qui puisse unir les personnes qui la fréquentent et donner sens à l'action individuelle tout en fondant l'appartenance à une collectivité, une culture qui dynamise le lien social et la solidarité en son sein. La culture commune transmise par l'école est le socle d'une éducation inclusive, elle-même garante de l'inclusion de l'individu dans la société et de la qualité de sa participation. En ce sens, elle doit pouvoir stimuler l'exercice d'un rôle actif de citoyen ou citoyenne en mesure de contribuer à son évolution, voire à sa transformation, avec lucidité et responsabilité. Dans cette approche, il s'agit d'éduquer à la démocratie et au pluralisme. Il s'agit aussi d'éduquer à l'engagement collectif, "par une sensibilisation aux valeurs humanistes, telles que l'équité, la solidarité, le partage et la responsabilité, développer l'esprit critique, transcender les alégeances groupales et les particularismes culturels, construire et partager un espace civique commun sur la base d'un patrimoine culturel commun, partager un projet collectif, vivre et construire ensemble".<sup>28</sup>

Ce nouveau projet éducatif se révélera-t-il efficace pour contrer les pressions qui pèsent sur l'école en tant qu'institution, des pressions suscitées par la logique marchande qui sous-tend la globalisation d'une part, et par la domination culturelle, d'autre part, menant à l'homogénéisation des cultures dans le cadre de la mondialisation? La réponse à cette question et aux diverses tensions qui traversent l'institution scolaire incite à solliciter l'établissement d'un nouveau contrat social entre l'école, la société civile et l'État. Ce contrat devrait prendre en compte les particularismes locaux et régionaux tout en s'appuyant sur des valeurs universelles intégrant les objectifs formulés par Petrela dans sa proposition de contrat social mondial.<sup>29</sup>

<sup>28</sup> Conseil supérieur de l'Éducation, *Éduquer à la citoyenneté*, op. cit. p. 36.

<sup>29</sup> Petrela, Ricardo, op. cit.

### 3.1.1 *Le socle de ce premier niveau d'engagement collectif – l'éducation de base pour tous*

Cependant, l'exercice d'une "pleine citoyenneté" au sens où nous l'avons défini ne sera possible que dans le cadre du respect d'un principe premier qui est le droit à l'éducation pour tous. L'éducation pour tous réfère à l'éducation de base, une éducation, il faut en être conscient, qui n'est pas encore disponible ou accessible pour tous les citoyens et citoyennes dans le monde, dans les pays en développement bien sûr, mais aussi dans les pays dits développés. Est-il besoin de rappeler que le taux d'analphabétisme, fort élevé dans les pays en développement, y demeure encore très élevé dans les pays développés et que tout n'est pas mis en œuvre pour le combattre, loin de là. L'analphabétisme<sup>30</sup> dans le monde et la réalité de 785 millions d'adultes âgés de plus de 15 ans dont les 2/3 se concentrent dans huit pays. Les 2/3 de la population globale d'analphabètes sont des femmes.

L'analphabétisme ne se définit plus uniquement par l'absence de capacités en lecture et en écriture de niveau 1. Pour comprendre et fonctionner selon les exigences du monde actuel, il faut pouvoir amener chaque individu à un niveau 3 et 4 de littéracie, ce qui inclut la numéracie et des compétences pour utiliser les technologies de l'information. Pour donner un ordre de grandeur du problème, rappelons qu'à l'échelle d'un pays développé comme le Canada, on estimait, en 2008, que le gouvernement canadien devrait investir 6.4 milliards de dollars sur 10 ans, pour régler le faible niveau de littéracie des Canadiens, et les amener au niveau 3. Actuellement, près de 42% des adultes canadiens éprouvent des difficultés en lecture et en écriture et l'on évalue que 54% de la population du Québec, (l'une des provinces canadiennes majoritairement francophone) se situe aux niveaux 1 et 2 de littéracie. C'est un indicateur majeur auquel il faut se référer comme cause de l'exclusion et pour identifier les populations qui en sont les victimes. La littéracie est donc l'un des principaux outils d'intégration sociale de la personne dans la société, au-delà de son insertion sur le marché du travail. Un organisme canadien, le Collège Frontière/Frontier College,<sup>31</sup> fondé il y a 110 ans, en a fait l'objet de sa mission et fait appel pour la réaliser à l'engagement citoyen, sur une base volontaire, de centaines d'étudiants universitaires à travers le pays. C'est une approche de partenariat communautaire assez unique en ce sens qu'elle mobilise des jeunes ayant un niveau élevé de scolarisation dans un engagement social volontaire d'alpha-

<sup>30</sup> L'analphabétisme de niveau 1 se définit par l'incapacité de lire et d'écrire.

<sup>31</sup> Collège Frontière/Frontier College, [www.collegefrontiere.ca](http://www.collegefrontiere.ca)

bétisation dans les milieux de vie ou les milieux de travail des personnes les plus vulnérables de notre société. Ce partenariat dans sa mise en œuvre est une action exemplaire en ce sens qu'il permet de développer la responsabilisation sociale chez les jeunes universitaires qui sont les futures élites de la société et qu'il favorise l'inclusion sociale des individus des couches sociales défavorisées.

Nous faisons de l'éducation de base et du projet éducatif fondé sur la préparation à une citoyenneté responsable et solidaire le premier niveau de l'engagement collectif.

### ***3.2 Un second niveau d'engagement collectif: favoriser le dialogue social en soutenant la participation citoyenne***

Pour contrer l'individualisme, le désintérêt pour la chose publique et le cynisme envers la politique, et ramener les citoyens à s'impliquer dans la défense d'intérêts collectifs, il s'avère nécessaire de leur redonner la parole et de les écouter. L'exercice de cette "nouvelle citoyenneté" nécessite de développer et de rendre disponible aux citoyens des connaissances et des outils de formation axés sur l'acquisition de capacités de délibération et de dialogue sur le développement d'une pensée éclairée et critique en mesure de cibler les enjeux sociétaux et les actions à mettre en œuvre pour les résoudre.

On note un besoin grandissant exprimé par un grand nombre de citoyens à cet égard auquel tentent de répondre des organismes favorisant la participation citoyenne active. À titre d'exemple, l'Institut du Nouveau Monde au Québec fondé en 2004 par des intellectuels et des professionnels œuvrant dans divers domaines du secteur privé et public s'est donné cette mission.<sup>32</sup> Cet organisme se définit comme "une organisation non partisane dont la mission est d'encourager la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec dans une perspective de justice et d'inclusion sociale, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation". Pour répondre à ces objectifs, cet Institut organise des rendez-vous citoyens (2000 citoyens et experts y ont participé entre 2005 et 2007) sur des enjeux stratégiques (en économie, santé et culture ou sur des questions d'actualité politique) dont la démarche pédagogique se décline en trois actions: "informer, débattre, proposer". Les citoyens sont appelés à délibérer et à faire des recommandations pour l'action à partir de connais-

<sup>32</sup> Institut du Nouveau Monde, [www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca) En plus du site web, des publications sur les résultats des différentes activités citoyennes sont aussi disponibles.

sances apportées par les experts et de bilans de pratiques présentés par des intervenants dans le domaine concerné. Ces “Rendez-vous stratégiques” visent ainsi “à contribuer au développement de compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques”. Des écoles d’été axées sur la formation citoyenne et le dialogue entre des jeunes et des acteurs sociaux et politiques occupant des postes-clés dans la société québécoise, sont organisées sur une base annuelle pour les 16-34 ans (3,000 participants depuis 2004).

L’Institut du Nouveau Monde est l’hôte depuis quelques années du congrès mondial de l’organisme Civicus qui intervient à l’échelle internationale pour encourager la mobilisation des acteurs de la société civile. “World Alliance for Citizen Participation is an international alliance of members and partners which constitutes an influential network of organisations at the local, national, regional and international levels, and spans the spectrum of the civil society”.<sup>33</sup> “Civicus has a vision of a global community of active, engaged citizens committed to the creation of a more just and equitable world. It acts as an advocate for citizen participation as an essential component of governance and democracy worldwide”. L’Assemblée mondiale 2012 de Civicus qui se tiendra à Montréal (5 au 7 septembre), aura pour thème: “Defining a new social contract-making the future together”. L’objectif est de rassembler des représentants d’organisations et de grandes alliances du Nord et du Sud pour élaborer un nouveau contrat social inclusif centré sur le citoyen (citizen-centred social contract). La problématique met en relief que le temps est venu de renégocier ce contrat entre l’État, la société civile et les institutions du pouvoir et de le faire à partir des membres de la société civile plutôt qu’à l’initiative des institutions du pouvoir.

Ces organisations sont le lieu d’expression d’une nouvelle conscience citoyenne qui délaisse le terrain de la défense d’intérêts individuels pour celui de la défense des intérêts de collectivités. Des mouvements comme “Occupy Wall Street” et “Indignados” en Espagne qui se sont étendus dans un nombre significatif des grandes villes à travers le monde sont une autre forme d’expression d’une nouvelle conscience citoyenne qui prend forme autour d’enjeux qui ont des répercussions locales, nationales et mondiales.

<sup>33</sup> “Civicus includes the following in its definition of civil society: civil society networks and organisations; trade unions; faith-based networks; professional associations; NGO capacity development organisations; philanthropic foundations and other funding bodies”. <http://civicus.org>

### 3.3 Un troisième niveau d'engagement: bâtir des "communautés d'entraide inclusives" pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une perspective de solidarité renouvelée

Un organisme connu sous le nom de *Centraide du Grand Montréal* (United Way au Canada anglais et aux USA),<sup>34</sup> fondé en 1975, s'est positionné comme un organisme philanthropique de premier ordre dont la vision et les façons d'exercer sa mission ont transformé les approches traditionnelles du don et des rapports entre les donateurs et avec les bénéficiaires, mais aussi la manière d'exercer la philanthropie. Pour réaliser sa mission de lutte à la pauvreté et à l'exclusion, l'organisme doit rassembler annuellement des millions de dollars, en faisant appel à des milliers de bénévoles qui recueillent des dons dans divers milieux de travail de la région du Grand Montréal.<sup>35</sup> Les sommes ainsi recueillies sont destinées au financement d'organismes communautaires avec lesquels Centraide travaille en partenariat "pour promouvoir l'entraide, l'engagement social et la prise en charge, comme autant de moyens efficaces pour améliorer la qualité de vie de la collectivité montréalaise et de ses membres les plus vulnérables". L'une de ses particularités se retrouve dans sa conception du don défini comme "don solidaire", une conception fort différente de celle qui prévaut à Centraide-Canada et à United Way, où le don est dédié, c'est-à-dire que son affectation répond à la volonté exprimée par le donateur. À Centraide du Grand Montréal, "le don solidaire est un don libre de toute attache (non dédié) et repose sur la volonté des donateurs de faire ensemble une plus grande différence en soutenant un vaste réseau de 360 organismes". Le fonctionnement de cette organisation a aussi d'autres particularités. Il repose essentiellement sur l'engagement bénévole de centaines de citoyens et citoyennes. En effet, cet organisme se veut un lieu où l'on stimule, concrétise et entretient l'engagement bénévole des personnes dans une perspective de service à leur communauté. Ainsi, à titre d'exemple, l'allocation des fonds aux organismes se fait à partir d'un processus rigoureux auquel contribue une soixantaine de bénévoles pour évaluer les organismes et statuer sur l'octroi des fonds. Les citoyens impliqués

<sup>34</sup> Aujourd'hui, Centraide Canada – United Way of Canada fait partie du petit nombre d'organismes communautaires cadres à exister en Amérique du Nord. Cet organisme national représente un mouvement de 117 Centraide – United Way locaux répartis d'un bout à l'autre du Canada.

<sup>35</sup> En 2011, 23,000 bénévoles ont organisé 1,600 campagnes en milieu de travail. La campagne de financement a recueilli 58,7 millions de dollars. Plus de 73,000 personnes sont bénévoles pour Centraide du Grand Montréal: 23,000 dans les activités de campagne et 50,000 au sein du réseau des organismes soutenus. Il soutient 360 organismes qui aident plus de 500,000 personnes vulnérables. Site de Centraide: [www.centraide-mtl.org](http://www.centraide-mtl.org)

dans l'organisme sont responsables du processus décisionnel. Par ailleurs, les organismes communautaires qui reçoivent un financement de Centraide doivent appliquer le même principe organisationnel, soit celui de faire appel au bénévolat des citoyens dans la réalisation de leur mission et de consacrer la grande partie des ressources financières dont ils sont bénéficiaires aux programmes de lutte à la pauvreté dont ils ont la responsabilité.

La mission de cet organisme déborde largement l'action de cueillette et de transfert de fonds des donateurs aux organismes bénéficiaires. Centraide veut faire une différence par sa contribution au dynamisme des communautés locales et régionales du Grand Montréal dans le but d'accroître son impact sur la mise en œuvre de solutions pour aider les personnes qui vivent une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour cet organisme, le sens même de l'action communautaire et de ce qui en fait son but ultime, consiste à ce que "les personnes et les groupes puissent développer les capacités d'agir sur leur vie par un meilleur accès à des réseaux d'entraide et à des ressources et qu'elles puissent participer pleinement à la société".

Pour répondre à cet objectif, l'organisme Centraide a élaboré une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>36</sup> pour les années 2010-2015 qui fait figure de pratique exemplaire pour reconstruire la solidarité sociale sur de nouvelles bases et l'exercice du pouvoir sur d'autres principes. Les concepts-clés de cette stratégie de lutte contre l'exclusion sont ceux de "communautés d'entraide" guidées par les principes de "solidarité sociale", "d'empowerment individuel et collectif"; le concept de "leadership rassembleur"<sup>37</sup> est le concept fondateur d'un programme de formation qui permet à "des leaders communautaires engagés dans leur collectivité de développer leurs compétences professionnelles au service des collectivités du Grand Montréal"; et finalement, le concept d'"interculturalisme"<sup>38</sup> est au cœur de l'approche adoptée pour favoriser l'inclusion des

<sup>36</sup> "La stratégie 2010-2015 de Centraide du Grand Montréal pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale", Centraide du Grand Montréal, mars 2010.

<sup>37</sup> "Leadership rassembleur" est une marque de commerce enregistrée propriété de Centraide du Grand Montréal, employée sous licence exclusive par l'organisme partenaire Dynamo, 2011, tous droits réservés.

<sup>38</sup> Pour mieux saisir le sens donné à cette notion dans la société québécoise se référer au Rapport de la Commission consultative sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, Québec 2008, sous la responsabilité de Charles Taylor et Gérard Bouchard. Consultez aussi les "Actes du Symposium sur l'interculturalisme – Dialogue Québec Europe", Montréal 2011. La version électronique est disponible sur: [www.symposium-interculturalisme.com](http://www.symposium-interculturalisme.com)

personnes issues des communautés ethnoculturelles à la société québécoise, afin de faire face à la croissance rapide de la diversité au sein de la population du Grand Montréal et dont un grand nombre se retrouvent en situation de pauvreté et de solitude.

Tant les approches que les concepts qui guident l'action de Centraide ont été ici rapportés à titre d'exemples de pratiques novatrices de mobilisation de la société civile faisant appel à l'engagement collectif et individuel au sein des communautés. On les incite à se transformer en "communautés d'entraide" pour lutter contre la pauvreté par des actions visant l'inclusion sociale dans une perspective de justice sociale et d'équité dans la redistribution des richesses à l'échelle locale.

### **3.4 Un quatrième niveau d'engagement: repenser les modèles de gouvernance en lien avec l'engagement citoyen responsable**

Au tout début de notre présentation, nous avons fait état de l'importance d'adopter une approche allant "du bas vers le haut/bottom up" dans l'élaboration d'orientations et de finalités d'un nouveau modèle de gouvernance à l'échelle internationale. Notre réflexion nous a amené à développer un argumentaire autour de la nécessité de refonder l'engagement sur de nouvelles bases et nous avons fait ressortir certaines avenues à cet égard. Nous avons identifié des niveaux d'engagement collectif qui reposent sur l'activation de certains acteurs au sein de la société civile. Pour être pleinement efficace, cette activation doit déborder les actions des individus et des collectivités locales tout en reconnaissant leur place dans la dynamique de cette nouvelle forme de gouvernance. Il devient nécessaire de repenser la gouvernance sur de nouvelles bases, une gouvernance qui resitue l'État dans un rapport nouveau avec les acteurs de la société civile. Selon le chercheur Benoît Lévesque, "la nouvelle gouvernance cherche à dépasser à la fois les limites de la hiérarchie et celle du marché en faisant appel à une pluralité d'acteurs publics et privés, y compris ceux de la société civile dont la mobilisation se fait à partir de la réciprocité et de la solidarité".<sup>39</sup> Selon ce chercheur, la voie la plus satisfaisante qui se présente pour réconcilier les intérêts individuels, les intérêts collectifs et l'intérêt général est celle "d'une démocratie délibérative qui serait habilitante" (*Empowered Deliberative Democracy*).

<sup>39</sup> Lévesque, Benoît, "Une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé pour la prise en charge des services d'intérêt général", Collection Études Théoriques, no. ET0701, 2007, page 9, publié par le CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales, UQAM).

Sa mise en œuvre requiert “un contexte institutionnel favorable, tels que les principes de subsidiarité, de reconnaissance des parties prenantes (dont les acteurs de la société civile qui sont de plus en plus nombreux et fragmentés) et une décentralisation de certains pouvoirs avec les moyens correspondants”.<sup>40</sup>

Lévesque formule plusieurs questions sur la mise en œuvre d’une “nouvelle gouvernance partagée” (État partenaire, État subsidiaire, État facilitateur) qui s’avèrent pertinentes à notre réflexion sur l’engagement collectif et que nous ne pourrions aborder dans le cadre de cet essai. Cette gouvernance partenariale serait-elle susceptible de contribuer au renforcement de la solidarité et de l’inclusion sociale et de redonner confiance dans les processus propres à l’exercice de la démocratie? Pour Lévesque, “autant la gouvernance concurrentielle dépend d’un État minimal pour s’élargir, autant la gouvernance partenariale suppose un État stratège ouvert à la participation citoyenne pour s’épanouir”.<sup>41</sup> À l’heure actuelle au Québec, nous trouvons la forme la plus poussée de l’exercice de ce rapport partenarial entre l’État et la société civile au sein de processus de co-construction de la législation dans certaines sphères des politiques publiques où il est fait appel à la participation des usagers.

### **Conclusion – quelques questions et observations**

Nous avons identifié des niveaux d’engagement collectif dont certains permettent de réfléchir plus précisément aux rapports entre l’État et les citoyens. S’ils sont autant de signes de pratiques innovatrices pour améliorer l’exercice de la démocratie par la reconnaissance de nouvelles formes de participation citoyenne orientées vers l’engagement responsable envers la défense d’intérêts collectifs orientés par l’intérêt général, il ne faudrait pas que cette réorganisation donne lieu à une application pernicieuse du principe de subsidiarité encourageant le laisser-faire de l’État. Nous avons, par ailleurs, présenté des pratiques novatrices qui suggèrent certaines pistes et balises pour repenser ou préciser les conditions d’exercice du principe de subsidiarité. Faut-il y voir les signes d’une nouvelle approche de l’application de ce principe selon laquelle les citoyens et les organismes de la société devraient exercer un rôle accru dans le découpage des responsabilités entre les gouvernements et les organismes de la société civile et dans l’application des principes devant régir leurs rapports?

<sup>40</sup> Lévesque, Benoît, *idem*, p. 11.

<sup>41</sup> Lévesque, Benoît, *idem*, p. 14.

Le principe de subsidiarité est ainsi défini à l'Article 5 du Traité sur l'Union européenne: "Ce principe assure une prise de décision la plus proche possible du citoyen en vérifiant que l'action à entreprendre au niveau de l'Union est justifiée par rapport aux possibilités offertes à l'échelon national, régional ou local".<sup>42</sup> Dans l'application de ce principe, il est dit clairement que l'Union n'agit "que lorsque son action est plus efficace qu'une action entreprise au niveau national, régional ou local". Par ailleurs, la doctrine sociale de l'Église catholique propose de comprendre ce principe "dans un sens positif, comme une aide économique, institutionnelle, législative, offerte aux entités sociales plus petites". Dans l'Encyclique *Pacem in Terris*, le pape Jean XXIII définit la subsidiarité comme étant "le principe qui, à l'intérieur de chaque pays, devrait régir et équilibrer les rapports des pouvoirs publics avec les citoyens, les familles et les corps intermédiaires, ainsi que les rapports de l'autorité universelle avec les gouvernements des États". (Article 140). Benoît XVI affirme que la "quête d'un meilleur ordre international devrait être inspiré et gouverné par le principe de subsidiarité..." (notre traduction).<sup>43</sup> Les revendications portées par les mouvements citoyens récents montrent plutôt une exaspération face au déséquilibre dans les rapports de pouvoir entre les parties et face au mode de prise en charge des grands intérêts collectifs par les États néolibéraux. La référence au principe de subsidiarité pourrait-elle servir de légitimation au désengagement des gouvernements et des États face à leurs responsabilités politiques et sociales au niveau international et national? Pourrait-on y voir ici la face cachée ou perverse d'un principe qui viendrait valider le laisser-faire des États néolibéraux et le "tout au marché" tout en misant sur l'individualisme égocentrique pour renvoyer aux collectivités locales et aux individus la pleine responsabilité de résoudre les problèmes sociaux et économiques? Une vigilance s'impose dans l'application de ce principe au regard de la répartition des responsabilités dans la défense du bien commun.

Par ailleurs, un constat persiste à travers plusieurs études et analyses à l'effet que certaines formes d'engagement au quotidien et au sein des communautés locales, comme l'entraide, le bénévolat et le militantisme, trouveraient de moins en moins d'adeptes parmi la population et ce, dans plusieurs sociétés occidentales. Les exemples que nous avons présentés à titre de pratiques exemplaires veulent faire contrepoids à cette assertion mais

<sup>42</sup> Synthèses de la législation de l'UE: [http://europa.eu/legislation\\_summaries/glossary/subsidiarity\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/subsidiarity_fr.htm)

<sup>43</sup> "Address to U.N. General Assembly", 18 April 2008.

ne résisteraient peut-être pas à l'épreuve des faits. Cela nous suggère une question qui demande à être débattue. En effet, comment expliquer le paradoxe qui se manifeste de plus en plus clairement entre la revendication d'un idéal de démocratie portée par les multiples manifestations dénonçant le capitalisme et ses excès conduisant à l'exclusion de couches sociales de plus en plus nombreuses et l'expression d'un individualisme et d'un non-engagement social qui semblent persister au quotidien de la vie des individus et au sein des communautés locales? Les mouvements sociaux spontanés des deux dernières années seraient-ils le signe que nous sommes sur une voie de reconstruction d'une société solidaire d'un nouveau type mettant fin à ce paradoxe?

L'ordre global dans le monde auquel il est fait référence dans l'Encyclique *Pacem in Terris* est traversé par de nouveaux enjeux en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle qui révèlent d'autres types de tensions entre les individus et les collectivités au niveau local, national et international. Leur résolution pourrait passer entre autres par la refondation de l'engagement social au niveau des collectivités locales et nationales assurant les bases d'un nouveau contrat social mondial axé sur la paix, la justice sociale et le renouvellement de la démocratie à l'échelle mondiale.